

PÔLE  
JEUNESSE  
LANNION

# Les bonnes adresses & les bons plans Logement à Lannion



© communication de Lannion



# SOMMAIRE

<b>LES LOGEMENTS RESERVES AUX JEUNES</b> .....	3
<u>CROUS</u> .....	3
<u>FOYERS COSMOS ET THOS</u> .....	4
<u>HABITAT JEUNES LANNION</u> .....	5
<u>LES RESIDENCES</u> .....	6
<u>LES INTERNATS</u> .....	6
 <b>LES BAILLEURS SOCIAUX</b> .....	7
 <b>LES BONS PLANS</b> .....	8
 <b>LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A ANTICIPER</b> .....	9
<u>AVANT L'ENTREE DANS LE LOGEMENT</u> .....	9 à 11
<u>APRES L'INSTALLATION</u> .....	12
<u>FIN DE LA LOCATION</u> .....	12
 <b>LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX</b> .....	13

# LES LOGEMENTS RESERVES AUX JEUNES

## CROUS

### Services

Restaurant universitaire et cafétéria sur place.

Equipement : cuisine collective, évier collectif, réfrigérateur, plaque de cuisson collective

Sanitaires : lavabo, douche, WC

Mobilier : lit une place, bureau, table, chaise ou tabouret, 3 placards

Installations : accès câble commun, accès réseau (internet)

### Loyer charges comprises

Loyer: 240€/mois

(APL possible)

### Conditions d'accès et cas particulier

Les logements universitaires loués par le Crous sont accessibles aux boursiers et aux non boursiers. Ils sont attribués prioritairement sur critères sociaux, selon un indice calculé à partir des revenus et de la composition de la famille ainsi que l'éloignement du lieu d'études.

La demande de bourse s'effectue par internet en constituant un dossier social étudiant (DSE) entre le 15 janvier et le 15 mai pour la rentrée universitaire suivante.

Les candidats doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

\*Cas particuliers pour les étudiants apprentis ou en mobilité internationale

(plus d'infos sur: <http://www.crous-rennes.fr/logements/>)

### Contact

Rue Édouard Branly 22300 Lannion

E-mail : [ant.lannionbranly@crous-rennes.fr](mailto:ant.lannionbranly@crous-rennes.fr)

Tel : 02 96 48 43 31

# FOYERS COSMOS ET THOS



## Foyer Thos

25 rue d'Artois - Ker Huel - Lannion  
T1 bis autour de 354 euros charges  
comprises.  
(APL possible)

## Foyer Cosmos

25 rue des Hortensias - Ker Huel - Lannion  
Chambre entre 12 et 24m<sup>2</sup>  
201 et 254€ charges comprises.  
(APL possible)

## Les prestations annexes

Laverie : machine à laver ou sèche linge : 2,5 €/jeton  
Salle de TV en commun  
parking gratuit près des bâtiments  
Buanderie  
Local à vélo dans chaque bâtiment

## Le public concerné

Les étudiants  
Les apprentis  
Les stagiaires  
Les travailleurs  
Les célibataires  
Pas de limite d'âge

## Contact

CCAS de Lannion  
11 Bd Louis Guilloux  
02 96 46 13 22

D'ORNANO Maxime  
Tél : 02.96.48.58.30 ou 06 70 01 34 13  
cosmos@lannion.bzh



**Foyer Cosmos**

# HABITAT JEUNE LANNION (Foyer Jeunes Travailleurs - FJT)

## Les studios

Studio de 16m<sup>2</sup> pour 1 personne avec un loyer mensuel de 304€.

Studio de 20m<sup>2</sup> pour 1 personne avec un loyer mensuel de 384€

Studio de 30m<sup>2</sup> pour 1 personne seule avec un loyer mensuel de 444€ ou pour 2 personnes avec un loyer mensuel de 495€

-> Caution équivalant à un mois de redevance à l'entrée, possibilité de faire une demande VISALE (cf page 8)

Le préavis de départ est de 8 jours.

## Les équipements et services

- Kitchenette (avec plaque de cuisson, réfrigérateur et évier), lit, mobilier (bureau, chevet, table haute...), placard, toilettes et salle de bain privatifs.
- Wifi disponible à 5€/mois
- Veilleur de nuit
- Laverie à 4€/lavage séchage
- Épicerie solidaire sous condition de ressources
- Concert au Pixie gratuit pour les résidents

## Conditions d'accès

Public mixte de 16 à 30 ans (salariés, stagiaires en formation professionnelle, apprentis, demandeurs d'emploi, étudiants, lycéens...)

## Contact

URHAJ

10 rue Noel Donval

22300 LANNION

Tél : 02 96 46 37 91



E-mail : [habitatjeunes@gmail.com](mailto:habitatjeunes@gmail.com)

@habitatjeuneslannion

## Résidence Ursulines (étudiants)

2 et 4 rue des Ursulines – Lannion  
02 96 62 00 22

## Hôtel & Résidence Cerise (tout public)

L'établissement propose des appartements meublés et équipés pouvant accueillir de 1 à 6 personne(s).

[www.cerise-hotels-residences.com](http://www.cerise-hotels-residences.com)  
7, AV du Général de Gaulle, 22300 Lannion  
02 96 37 51 18



\*D'autres logements en résidence sont gérés par les agences immobilières présentes sur le territoire et ses alentours.

## LES INTERNATS



- Internat lycée Félix le Dantec dans la limite des places disponibles (lycéens et étudiants)  
Téléphone: 02 96 05 61 71  
[www.lycee-ledantec.fr](http://www.lycee-ledantec.fr)
- Internat lycée Joseph Bossuet (uniquement pour les lycéens)  
Téléphone : 02 96 46 26 20  
[www.saintjosephlannion.fr](http://www.saintjosephlannion.fr)

# LES BAILLEURS SOCIAUX



Selon votre situation sociale, vous pouvez bénéficier d'un logement social. Pour cela vous pouvez adresser un formulaire de demande de logement social aux bailleurs sociaux présents sur le territoire.

- Côtes d'armor habitat  
Téléphone: 02 96 94 12 41  
21, BD d'Armor, 22300 Lannion  
[www.cotes-darmor-habitat.fr](http://www.cotes-darmor-habitat.fr)
- Armorique habitat  
Téléphone: 02.98.85.04.40  
Parc d'innovation de Mescoat  
29419 Landerneau  
[www.armorique-habitat.fr/](http://www.armorique-habitat.fr/)
- BSB - Les foyers  
Téléphone: 02 96 62 00 22  
4 rue des lycéens Martyrs - BP 104  
22001 Saint Brieuc Cedex  
[www.sahlm-lesfoyers.com](http://www.sahlm-lesfoyers.com)
- La Rance  
Téléphone: 02 99 40 02 20  
31 BD des Talards - BP 1  
35401 Saint-Malo  
[www.larance.fr](http://www.larance.fr)  
(Pas de logement sur Lannion, uniquement ses alentours)

\*Il est également possible de faire une demande de logement social pour une colocation.



# LES BONS PLANS



- **Les sites internet**

Lokaviz.fr, Le bon coin, seloger.com, entreparticulier.com



- **Les pages Facebook**

Les différents établissements peuvent publier des infos pratiques sur le logement



- **Listes des établissements**

Les écoles ont souvent des listes de bailleurs à disposition, ne pas hésiter à les demander



- **La rubrique “informations pratiques” sur le site enssat.fr**

Un PDF recense les appartements à louer.

[http://www.enssat.fr/fr\\_FR/vie-etudiante/aides-et-logement](http://www.enssat.fr/fr_FR/vie-etudiante/aides-et-logement)



- **L'Office de Tourisme de la Baie de Lannion**

Vous propose une liste de locations meublées et labellisées pour étudiants et stagiaires

Quai d'Aiguillon, 22300 Lannion - Téléphone: 02 96 05 60 70



- **La presse locale:**

Ouest-France (quotidien)

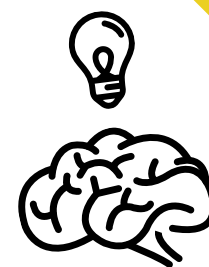
Le Télégramme (quotidien)

Le Trégor (Hebdomadaire, parution le jeudi)

Lannion-Perros Maville : annonces immobilières



# LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES A ANTICIPER



## AVANT L'ENTREE DANS LE LOGEMENT

### ⚠ Dépôt de garantie

Le propriétaire peut exiger le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir d'éventuels manquements du locataire (loyers ou charges impayés, réalisation des réparations locatives...).

Si le bailleur exige le versement d'un dépôt de garantie, son montant doit obligatoirement figurer au sein du contrat de bail. Il ne peut pas être supérieur à 1 mois de loyer, hors charges.

Le dépôt de garantie doit être restitué dans un délai maximal de :

1 mois si l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée,

2 mois si l'état des lieux de sortie révèle des différences avec l'état des lieux d'entrée.

Le délai commence à partir du jour de la restitution des clés par le locataire qui peut les remettre en mains propres au bailleur ou à son mandataire (l'agent immobilier),

ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

### Avance loca pass

Il permet de verser immédiatement le dépôt de garantie demandé par le bailleur et de le rembourser petit à petit, sans payer d'intérêts (prêt à taux zéro), sur une durée maximale de 25 mois. Son montant est de 1 200 € maximum. Cette aide au logement est ouverte aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés du secteur privé non agricole quel que soit leur âge.

Néanmoins cette aide au logement doit être remboursée (il s'agit d'un prêt), il faut donc anticiper le remboursement.

Rendez-vous sur le site : [www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass](http://www.actionlogement.fr/l-avance-loca-pass)



# Le Service VISALE

Visale est désormais l'unique dispositif de garantie (cautionnement) pour :

- TOUTES les personnes de moins de 30 ans souhaitant louer un logement (du parc privé ou en résidence Universitaire, en résidence Habitat Jeunes, en colocation...).
- certains salariés de +30 ans

Désormais tout locataire bénéficiaire de la garantie Visale a aussi accès à une prise en charge des éventuelles dégradations locatives.

Pour faire le point sur Visale : [www.visale.fr/#!/visale-locataire](http://www.visale.fr/#!/visale-locataire)

## Cautionnement

La présentation d'une caution n'est pas une obligation légale.

Toutefois, un bailleur peut exiger la présence d'une caution pour louer son logement. En pratique, c'est souvent le cas (y compris si vous êtes candidat à un logement social).

La caution peut être:

- une personne physique (parent, amis...)
- ou une personne morale (Action-Logement)

Par ailleurs, la caution doit fournir au propriétaire un certain nombre de pièces justificatives démontrant qu'elle dispose de garanties financières suffisantes pour prendre en charge les impayés du locataire. Elle s'engage à payer les dettes locatives du locataire.

Celles-ci comprennent : le loyer et les charges, ainsi que les éventuels intérêts mis à la charge du locataire pour paiement tardif des dettes locatives et les frais de remise en état du logement dégradé.

L'engagement prend fin à l'expiration du contrat de bail.


## Déclaration CAF

Si vous êtes éligible aux aides au logement, vous devez constituer votre dossier dès votre entrée dans le logement pour que celui-ci soit effectif dès le premier mois.

Le paiement des droits n'est pas rétroactif donc si vous entrez dans votre logement en septembre et ne faites votre déclaration à la CAF qu'en novembre par exemple, les droits que vous auriez dû avoir pour le mois de septembre et octobre ne seront pas versés.

Une allocation logement peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne qui loue ou qui achète un logement.

Il existe 3 types d'allocations : l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement familial (ALF) et l'allocation de logement social (ALS).

Vous pouvez effectuer votre démarche en ligne ainsi qu'une simulation de droit à l'allocation logement sur la Caisse d'allocation Familiale : <https://cutt.ly/er8etUh> 

Permanences Lannion: Mardi - Jeudi - Vendredi 9h 12h/13h30 16h30

## Etat des lieux

Un état des lieux d'entrée doit être réalisé lors de la remise des clés (en pratique, le jour de la signature du bail) et joint au contrat de bail.

Ce document décrit l'état du logement et de ses équipements à l'entrée dans les lieux du locataire. Un nouvel état des lieux sera dressé lorsque le locataire quittera le logement et rendra les clés. En cas de litige, la comparaison de ces 2 documents permettra d'établir les responsabilités de chaque partie.

### Prêtez attention à ces points lors de l'état des lieux



- Relever les 3 compteurs : eau, électricité, gaz
- Veillez à ce que les dégradations existantes soient notifiées lors de l'état des lieux d'entrée
- Vérifiez le fonctionnement des appareils électriques
- Testez le fonctionnement de la robinetterie, de la douche, et de tout appareil fonctionnant au gaz
- Vérifiez l'état des sols, murs et plafonds de chaque pièce
- Soyez vigilant sur l'état des vitres, des revêtements, des fenêtres, des volets, des portes, des poignées, des serrures, ... pensez également à ouvrir tous les placards et tiroirs.
- Testez le fonctionnement des prises et des appareils électriques.  
S'il n'y a pas encore d'électricité dans l'appartement au moment de l'état des lieux, alors n'hésitez pas à formuler expressément des réserves sur le fonctionnement de ces appareils.

## APRES L'INSTALLATION

### Assurance

Votre logement doit être assuré dès lors que vous y résidez → Assurance habitation

### Electricité, eau et gaz

Faire une ouverture de compteur (en ligne ou par téléphone)

### Taxe d'habitation

Impôt local qui dépend des caractéristiques de votre logement, de sa localisation et de votre situation personnelle au 1er janvier. Vous devez la payer si vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre habitation principale. Vous pouvez bénéficier d'exonération dans certains cas.

## Que faire si votre logement présente des signes d'inconfort ?



Si votre logement présente des signes d'inconfort concernant les aspects suivants : sanitaire, isolation, chauffage, électricité, ventilation. Tout logement en location ou sous-location doit respecter des caractéristiques de décence définies par la loi.

Les critères sont définis par deux textes : l'article 6 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée par l'article 187 de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et son décret d'application n°2002-120 du 30 janvier 2002.

Pour vous aider, vous pouvez contacter les acteurs publics locaux ci-contre.

## FIN DE LA LOCATION

### Préavis de départ

En principe, le locataire peut quitter une maison ou un appartement à tout moment à condition de respecter un délai de préavis de trois mois. Mais cette durée peut être réduite soit en cas d'accord à l'amiable entre le locataire et le propriétaire soit lorsque le locataire se trouve dans l'un des cas permettant de réduire le préavis à un mois. Ex : Appartement meublé. (plus d'infos sur [service-public.fr](http://service-public.fr))

# LES ACTEURS PUBLICS LOCAUX

## Point info habitat

Le point info habitat permet de rencontrer des professionnels et de bénéficier d'un accompagnement technique sur la rénovation, l'acquisition/construction et sur la location de logement



21 rue Jean Savidan Lannion  
02 96 05 93 50  
info.habitat@lannion-tregor.com

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30
  - fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi
  - samedi : 10h-12h
- (Sans rendez-vous)



## Centre Communal d'Action Sociale

Propose également des aides financières et des aides à la facture d'eau qui peuvent être ouvertes aux étudiants.



11 Boulevard Louis Guilloux  
22300 LANNION  
02 96 46 13 22

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 10h30-12h et 13h30-17h
- Mardi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-17h
- Vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30

# LE PÔLE JEUNESSE

Yann Le Carrer

Responsable du service

06 08 88 02 85 yann.lecarrer@lannion.bzh

Charlotte Guéganic

Accompagnatrice de projets jeunesse

Promeneur du Net

Permanence en ligne le Lundi de 16h à 18h et

le Mercredi de 20h à 22h

07 89 64 42 35 charlotte.queganic@lannion.bzh

David Rivoallan

Référent Point Information Jeunesse

Promeneur du Net

Permanence en ligne le Samedi de 10h à 12h et

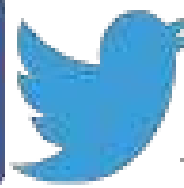
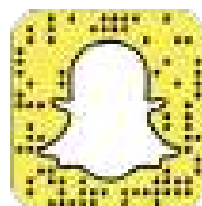
le Dimanche soir de 20 à 22h

06 77 82 47 23 david.rivoallan@lannion.bzh

Chloë Gaillard

Animatrice du Phare

06 43 86 94 98 chloe.gaillard@lannion.bzh



jeunesse.lannion

#JEUNESSELANNION